

Passer de la position assise à la position debout et inversement ou passer d'une assise (fauteuil roulant ou autre) à une autre assise sont des gestes de la vie courante qui pour certaines personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie sont impossibles à réaliser sans aides techniques et humaines. A l'origine de cette incapacité, souvent, un déficit de force significatif.

Voici la présentation de deux appareils, **le verticalisateur** et le **lève-personne électriques**, permettant d'apporter l'aide nécessaire.

Avant toute chose, ces appareils sont remboursés en fonction du taux de prise en charge de la personne, par la sécurité sociale. Il est nécessaire de se munir d'une ordonnance médicale pour acquérir ces équipements et bénéficier du remboursement. Hormis les sangles qui sont à l'achat, les appareils en eux-mêmes peuvent simplement se louer.

Pourquoi avoir besoin de ce type d'aides techniques

Ces appareils sont généralement préconisés lorsque le bénéficiaire ne peut plus suffisamment se mobiliser ou aider à sa mobilisation avec ses propres moyens. Les manœuvres de manutentions deviennent alors trop risqués pour lui-même ou les aidants. Les chutes ou les troubles musculo-squelettiques en sont les principales conséquences significatives.

Parfois redoutés par les familles ou les professionnels car stigmatisants, le lève personne et le verticalisateur sont pourtant bien souvent d'un recours salvateur et nécessaire.

Le verticalisateur électrique

Le verticalisateur électrique permet à une personne de passer d'une position assise à debout/semi-debout, tout en étant maintenue par une sangle. L'objectif peut être de ne pas perdre l'habitude de la verticalisation (élément important dans le maintien des fonctions du corps humain) ou de changer d'assise.

Le verticalisateur est composé généralement de 4 éléments :

- Un moteur fonctionnant sur batterie rechargeable,
- Un bras de levier relié au moteur et sur lequel est attaché la sangle,
- Une sangle permettant de maintenir la personne et reliée au bras de levier,
- Une plateforme montée sur roulettes, permettant le positionnement/blocage des pieds

et genoux lors de la manœuvre. La plateforme se déplace en utilisant une barre.

Un verticalisateur se manipule toujours avec une assistance humaine professionnelle ou non. Une petite formation de quelques minutes suffit à maîtriser l'utilisation de l'appareil. Cette formation peut être demandée auprès de l'entreprise qui le vend/loue ou d'un ergothérapeute intervenant par exemple déjà dans le parcours de soins.

Voici une vidéo d'exemple montrant le fonctionnement de l'appareil :

Le lève-personne électrique

Le lève-personne électrique permet à une personne de changer d'assise ou de support de position allongée (lit, table de soins), tout en étant maintenue par une sangle.

Le lève-personne est composé généralement de 4 éléments :

- Un moteur fonctionnant sur batterie rechargeable,
- Un bras de levier relié au moteur et sur lequel est attaché la sangle,
- Une sangle permettant de maintenir la personne et reliée au bras de levier,
- Des pieds articulés montés sur roulettes. L'appareil se déplace en utilisant une barre.

Un lève-personne se manipule toujours avec une assistance humaine professionnelle ou non. Une petite formation de quelques minutes suffit à maîtriser l'utilisation de l'appareil. Cette formation peut être demandée auprès de l'entreprise qui le vend/loue ou d'un ergothérapeute intervenant par exemple déjà dans le parcours de soins.

Voici une vidéo d'exemple montrant le fonctionnement de l'appareil :

Comment se les procurer ?

1. Déterminer quel type d'appareil est le plus adapté à sa situation en échangeant avec les aidants ex. ergothérapeutes) intervenant déjà dans le parcours de soins ou en rencontrant les conseillers technico-commerciaux des entreprises de ventes ou location de matériel médical. N'hésitez pas à demander des essais auprès des entreprises.
2. Demander à un médecin une ordonnance médicale pour disposer des équipements identifiés.

3. Passer commande auprès d'une entreprise (parfois les pharmacies proposent ces équipements).
4. Demander, à la livraison, d'être formé à l'utilisation.